

	VILLE DE SHANNON Province de Québec DÉROGATION MINEURE DM2026-90079
---	--

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **14 septembre 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90079**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 524 312, situé au 11, rue Pouliot, dans la zone H-11, vise l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire. L'article 12.2 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'une aire de stationnement en cour avant ne peut pas être située dans la partie de la cour avant située devant le mur avant du bâtiment principal à l'exception d'un empiètement maximal de 2 mètres devant le mur avant. L'élément dérogatoire est donc l'aire de stationnement projetée, qui empiète entièrement devant le mur avant du bâtiment principal, soit sur une distance de 17,82 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 14 septembre 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 26^E JOUR D'AOÛT 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie